

**PROCÈS-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2025**  
**COMMUNE DE LANTON – 33 138**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
29	12	21

L'an deux mil vingt-cinq, le 02 décembre à 18 h 00, le Conseil municipal de la Commune de Lanton, également convoqué le 25 novembre, s'est réuni en la salle du Conseil municipal de Lanton, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques LACOMBE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

**Présents** : DEVOS Alain, GLAENTZLIN Gérard, CAZENTRE-FILLASTRE Vanessa, DE OLIVEIRA Ilidio, PEUCH Annie-France, CAUVEAU Olivier, AURIENTIS Béatrice, BOISSEAU Christine, CABANES Ariel, LACOMBE Jean-Jacques, CAILLY Christian, GAZEAU Florian

**Absents ayant donné procuration :**

LARRUE Marie a donné procuration à Jean-Jacques LACOMBE  
 JOLY Nathalie a donné procuration à Vanessa CAZENTRE-FILLASTRE  
 PEYRAC Nathalie a donné procuration à Ilidio DE OLIVEIRA  
 BIDART Nathalie a donné procuration à Ariel CABANES  
 DAR COS Nathalie a donné procuration à Gérard GLAENTZLIN  
 KENNEL Thomas a donné procuration à Annie-France PEUCH  
 CAVERNES Marie-France a donné procuration à Eric JACQUET  
 BARADELLO Françoise a donné procuration à Christine BOISSEAU  
 MERCIER Marie a donné procuration à Béatrice AURIENTIS

**Absents non représentés :**

BELLOC Damien  
 PERUCHO Jean-Charles  
 MALET Virginie  
 JACQUET Éric  
 MORAS Stéphane  
 FERRAN-CHATAIN Marie-Christine  
 BEYNAC Michel  
 MARTIAL Jean-Luc

\*\*\*\*\*

Madame BOISSEAU Christine a été désignée secrétaire de séance

\*\*\*\*\*

***Monsieur LACOMBE*** : « Mesdames et Messieurs, Chers collègues bonsoir.

*Je tiens tout d'abord à excuser Marie LARRUE, qui a des contraintes médicales ce soir qui ne pouvaient pas être déplacées, c'est pourquoi je préside ce Conseil Municipal.*

*Nous allons procéder à l'appel des conseillers. »*

Madame BOISSEAU, désignée secrétaire de séance, procède à l'appel des membres du Conseil municipal.

**Monsieur LACOMBE** : « Merci, Christine.

Avec 12 présents, le quorum n'est pas atteint.

Donc nous ne pouvons ouvrir cette séance.

Nous serons amenés à reconvoquer le Conseil Municipal très rapidement qui pourra délibérer alors valablement sans condition de quorum (article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Je remercie Monsieur Bruno LAFON, Président de la COBAN, qui était venu, comme d'habitude, présenter le Rapport d'activité 2024. Je tiens à remercier sa fidélité.

Merci à tous et à très bientôt pour ceux qui pourront venir. »

La séance est levée à 18 h 30.



Christine BOISSEAU

Secrétaire de séance  
Conseillère municipale déléguée

A handwritten signature of Christine BOISSEAU.



Jean-Jacques LACOMBE

Président de séance  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

A handwritten signature of Jean-Jacques LACOMBE.